Règlement et obligation des participants

Corrida en semi nocturne avec des passages dans la nature, frontal obligatoire.

Loi du 23 MARS 1999 art.6 Conditions de participation :

- Toute inscription à une compétition est subordonnée à la présentation d'une copie de licence FFA/délivrée à la vue d'un certificat médicale. Le certificat doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.
- Pour les non-licenciés en athlétisme, fournir un certificat médical ou sa photocopie certifiée. Le certificat doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.
- Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire.
- Le pass sanitaire est obligatoire et vous sera demandé au retrait des dossards.
- Le port du masque sera obligatoire au départ comme à l'arrivée.

PARCOURS:

Course enfants 1,5km pour ceux qui sont nés entre 2015 et 2011 --> Départ à 16h.

Course enfants 2,7km pour ceux nés en 2010 et 2007 --> Départ à 16h20.

Course 6km pour les personnes nées avant 2006 (2006 inclus) --> Départ à 17h.

Course 11 km pour les personnes nées avant 2006 (2006 inclus) --> Départ à 17h.

<u>Sécurité</u>: un service de sécurité protègera les intersections des rues aux différents points du parcours. Un médecin sera sur place.

Assurance : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Récompenses : tous les concurrents seront récompensés lors du retrait de leur dossard.